



## Règlement intérieur simplifié – LP Flaubert

*Les élèves sont tenus de respecter l'ensemble du règlement intérieur et plus simplement certaines règles inhérentes à toute vie en communauté :*

### 1. Assiduité :

Présence obligatoire pour toutes les heures de cours en fonction de l'emploi du temps de la classe et des éventuels déplacements de cours. Toute absence dont le motif est jugé peu recevable, même si justifiée par un billet d'absence, est susceptible d'être sanctionnée par une retenue de 17h à 18h.

La famille doit appeler le lycée professionnel Flaubert pour signaler l'absence de son enfant (02 35 12 88 42) dès le début de journée.

L'élève doit justifier son absence par un billet écrit à son retour pour pouvoir entrer en cours. De plus sans billet, le CPE enverra un courrier de rappel à la famille.

En cas d'absence non prévue (ou retard) d'un professeur, les délégués de la classe se rendent au bureau de la vie scolaire pour obtenir plus d'informations.

La dispense d'EPS est donnée par le médecin-traitant, à l'exception de cas particuliers et ponctuels pour lesquels l'infirmière juge de la pertinence de la demande. (Attention ! Les dispenses d'EPS ne donnent pas l'autorisation de quitter le lycée, le professeur indique si l'élève reste avec le groupe en observation ou s'il se rend en étude)

Quel que soit le motif invoqué, les sorties anticipées par rapport aux dates de vacances officielles ne sont pas autorisées.

### 2. Utilisation du carnet de liaison

C'est un outil de communication officiel entre famille/élève, enseignants et Administration. Il permet de justifier les absences (billets roses) et retards (billets bleus). Il permet de demander des rendez-vous avec les enseignants, CPE ou autres personnels. Il permet la correspondance diverse (messages, informations, rappels à l'ordre des élèves, etc.). Les professeurs absents peuvent y être inscrits. Nous invitons toutes les familles à le consulter très régulièrement et l'utiliser comme outil de communication privilégié avec l'établissement !

Le carnet sera remis en début d'année scolaire à l'élève, qui devra constamment l'avoir en sa possession. En cas de perte ou d'utilisation de tous les billets d'absence, et quel que soit la période de l'année, l'élève devra en racheter un auprès de la vie scolaire (3 euros).

### 3. Périodes hors classe

En dehors des heures de cours, les élèves gèrent leur temps libre à leur convenance dans l'enceinte du lycée ou sur les extérieurs. Ils peuvent sortir dans la cour, se rendre au foyer, au CDI, ou travailler en salle d'étude.

### 4. Repas

Les élèves du lycée se présenteront au Self, munis de leur carte-restaurant ; en cas d'oubli merci d'anticiper en se rendant à l'intendance pour se signaler avant 11h. De toute évidence, doubler ou provoquer des bousculades dans la file d'attente ne peut être toléré. Il est impératif de déposer son plateau à l'endroit prévu en fin de repas.

Les externes désirant participer à un repas retireront au préalable un ticket de cantine au service restauration (Intendance) le matin avant 11h.

### 5. Attitudes et comportements

Les élèves sont responsables de la propreté des lieux qu'ils fréquentent et du matériel qu'ils utilisent.

Ils n'apportent au lycée que les affaires strictement indispensables au travail scolaire..

L'usage des téléphones portables, i-pod, lecteurs MP3, etc., est proscrit dans l'ensemble des bâtiments et autorisé avec modération sur les lieux extérieurs.

Une tenue correcte est de rigueur dans l'établissement. Elle exclut :

- Les provocations, agressions verbales et les débordements affectifs, etc ;
- Les tenues vestimentaires négligées.

L'usage du tabac est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

### 6. Sanctions

Le lycée professionnel Flaubert privilégie dans tous les cas où c'est possible le dialogue avec l'élève et sa famille sous la forme d'entretien afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées et/ou posées. Nous vous invitons à être en contact permanent avec nous tout au long de l'année.

Dans tous les cas où le dialogue seul n'est pas suffisant, des punitions et/ou sanctions peuvent être appliquées. Celles-ci s'échelonnent du rappel à l'ordre oral (ou écrit sur le carnet) à l'exclusion définitive prononcée par le Conseil de discipline.

Les punitions (rappel à l'ordre, retenues, exclusions de cours) peuvent être prononcées par l'ensemble des adultes de l'établissement. Les sanctions (avertissements, exclusions temporaires internes, externes, blâmes, etc.) sont prononcées par le chef d'établissement.

Les retenues pour problème de comportement ont lieu généralement le mercredi de 14h à 16h, les retenues pour problème de ponctualité ou d'assiduité, le soir jusqu'à 18h, après les cours.

Tout élève reconnu coupable d'un acte délictueux (vol, agression caractérisée, possession ou trafic de stupéfiants, etc.) sera immédiatement traduit devant le Conseil de discipline.

# A B S E N C E S

Pourquoi le CPE (ou son équipe) vous contactent-ils systématiquement lorsque votre enfant est absent?

Tout d'abord, je n'appelle pas pour vous ennuyer ou pour vous être désagréable...

**Je vous appelle (ou vous envoie un SMS) quand** je ne connais pas le motif de l'absence de votre enfant. Merci donc pour éviter les désagréments de nous prévenir au plus tôt dans la journée lorsqu'une absence est prévue.

**Je vous appelle car c'est mon rôle:**

- d'avertir les familles de l'absence de leur enfant
- de m'informer des raisons pour lesquelles un élève est absent
- d'assurer le suivi des élèves en collaboration avec les parents, professeurs et autres personnels.

**Je peux vous contacter:**

- par téléphone (SMS, appels.)
- par courrier écrit
- par mail ou par fax dans certaines situations

**Je vous relance pour les absences** tant qu'un justificatif écrit ne m'est pas parvenu (billet d'appel rose). Une communication téléphonique seule n'a pas de valeur justificative.

Des erreurs de traitement dans les absences peuvent exceptionnellement survenir, mais elles sont rares et relatives (environ 350 élèves appelés chaque heure tout au long de la journée !), merci de nous faire confiance.

**En cas d'absences répétées**, je suis dans l'obligation de procéder à un signalement; la loi m'y oblige mais des solutions doivent être d'abord envisagées (sauf si je considère que l'enfant est en danger et que le signalement doit être fait rapidement).

Pour éviter ce signalement, il est important qu'on puisse se rencontrer pour réfléchir ensemble aux causes de ces absences et envisager ensemble des solutions concrètes.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter:**  
02 35 12 88 42 - Le CPE du LP Flaubert

# D E L E G U E S

En début d'année, les élèves élisent 2 délégués de classe et 10 délégués au CVL (au niveau du lycée), pourquoi ?

Pourquoi avoir des délégués ?

Le délégué est le porte-parole de la classe ou du lycée (délégué CVL) qu'il représente. Il est chargé de présenter aux autres acteurs de la vie scolaire les idées, les opinions, les demandes, les projets de ses de ses camarades. Il est donc important que le délégué soit bien informé par le groupe qu'il représente.

Inversement, il est chargé d'informer les autres élèves des décisions qui sont prises ou proposées par les autres acteurs de l'école. C'est donc aussi un rôle médiateur. Avoir des délégués de classe et délégués CVL peut être bien utile dans de nombreuses situations :

- Pour parler au nom de toute la classe ou d'un groupe dans une réunion avec les professeurs ou la direction
- Pour transmettre les informations
- Pour résoudre une situation de petits conflits
- Pour aider un élève en difficulté (en cas de nombreuses absences pour raison médicale, etc.)
- Pour prendre des initiatives (Par exemple les délégués CVL ont organisé un projet photo de classe en 2010-2011, une journée du Lycée Pro, etc.)
- Etc.

**Le lycée professionnel Flaubert essaye de travailler le plus souvent possible avec les délégués en recueillant leur parole et leurs projets et en les aidant dans leurs initiatives.**

Pourquoi être délégué ?

Être délégué, ce n'est pas toujours facile. C'est un rôle qui demande parfois du temps à l'élève qui doit assister à quelques réunions avec d'autres délégués, discuter avec les professeurs, etc. Mais être délégué c'est apprendre beaucoup de choses, **y compris du point de vue de la formation professionnelle** : savoir participer à des réunions, des instances officielles, savoir prendre la parole, etc. autant de compétences qui seront utiles en stage et plus tard sur le lieu du travail.

Être délégué, c'est aussi une bonne occasion de rencontrer beaucoup de monde, d'apprendre à écouter les autres, d'assumer certaines responsabilités, de chercher des solutions satisfaisantes pour tous, etc.

Le délégué de classe est une personne importante au sein d'un lycée puisque, en tant qu'intermédiaire, il permet à tous les élèves de s'exprimer et de participer à la vie du lycée. Être délégué, c'est finalement une bonne façon de faire l'expérience de la démocratie.

**Pour toutes ces raisons il est important que beaucoup d'élèves se présentent comme candidats aux élections.**

Informations aux parents : votre collaboration et vos avis sont eux aussi précieux dans les différents conseils du Lycée Professionnel, n'hésitez pas à vous présenter en tant que représentant des parents d'élèves au Conseil d'Administration. On compte sur vous.